



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-040914-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de CHAMBRAY-LES-TOURS Commune d'ESVRES SUR INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2014
---	--

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 août 2014

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 22

Nombre de conseillers votants..... 27

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Myriam CHALI, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, Mme Céline GOSMAT, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gérard CETTOUR-BARON, Mme Nadine GERARD, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Alain LANDEMAINE.

Ont donné pouvoir :

M. Pierre-Antoine BOURREAU	à M. Patrice GARNIER
M. Gérard CETTOUR-BARON	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Nadine GERARD	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Elisabeth GOUILLER	à M. Michel HENTRY
M. Alain LANDEMAINE	à M. Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles-André JEANSON

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2014 est adopté à l'unanimité
- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND acte du rapport annuel 2013 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
2. Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND acte du rapport annuel 2013 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.
3. Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable du SIPTEC : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND acte du rapport annuel 2013 d'activité du SIPTEC.
4. Approbation du rapport annuel 2013 d'activité et des rapports de contrôle communal d'électricité 2013 et de gaz 2012 du SIEIL : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - PREND acte du rapport d'activité 2013 du S.I.E.I.L
 - PREND acte du rapport de contrôle de concession d'électricité 2013 du S.I.E.I.L
 - PREND acte du rapport de contrôle de concession gaz 2012 du S.I.E.I.L
5. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal.

FONCTION PUBLIQUE

6. Ressources Humaines : modification du temps de travail d'emplois de surveillance de restaurant scolaire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - DECIDE la création d'un poste de surveillante de restaurant scolaire à 5,5/35^{ème},
 - DECIDE la création d'un poste de surveillante de restaurant scolaire à 6,5/35^{ème},
 - DECIDE la création d'un poste de surveillante de restaurant scolaire à 8/35^{ème},
 - DECIDE la création d'un poste de surveillante de restaurant scolaire à 9/35^{ème},
 - DECIDE la création d'un poste de surveillante de restaurant scolaire à 13,75/35^{ème},
 - DECIDE la suppression de 3 postes de surveillante de restaurant scolaire à 5/35^{ème},
 - DECIDE la suppression d'un poste de surveillante de restaurant scolaire à 5,82/35^{ème},
 - DECIDE la suppression d'un poste de surveillante de restaurant scolaire à 12,72/35^{ème}.
 - DECIDE d'appliquer ces changements à compter du 1^{er} septembre 2014,
 - AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
 - DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
7. Ressources Humaines : recensement de la population 2015 : désignation du coordonnateur communal et création de postes d'agents recenseurs : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:
 - DE DÉSIGNER un coordonnateur d'enquête parmi les agents communaux, qui sera chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, L'agent communal désigné coordonnateur sera déchargé d'une partie de ses fonctions afin de mener à bien ses missions relatives au recensement de la population, Les heures supplémentaires qu'il pourra être amené à effectuer à ce titre seront rémunérées ou récupérées,
 - DE CREER, en application de l'article 3(1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 10 postes d'agents recenseurs non titulaires, pour la période du 01 janvier au 14 février 2015, Les agents recenseurs seront rémunérés à raison de :
 - 0,70 € brut la feuille de logement remplie,
 - 1€ brut le bulletin individuel rempli,
 - 5€ brut le bordereau de district rempli,
 - 25€ brut la demi-journée de formation effectuée.
 La collectivité versera une indemnité forfaitaire de 80 € brut minimum pour les frais de transport dans la limite d'une enveloppe globale de 1200 € pour la prise en compte des difficultés liées à la dispersion des habitants.
 - DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

FINANCES LOCALES

8. Affaires scolaires : subventions aux établissements scolaires : Après en avoir délibéré, le Conseil

Municipal, à l'unanimité VOTE une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association Sportive Scolaire USEP de l'école Joseph Bourreau pour un voyage en classe de mer de 300 €

9. Monde associatif : subvention à l'association Les Amis des Sablons et à l'Association pour le mémorial des Anciens Combattants tombés en Afrique du Nord : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité
- Une subvention de fonctionnement de 1 000 € aux Amis des Sablons.
 - Une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association pour le mémorial des Anciens Combattants tombés en Afrique du Nord.
10. Monde associatif : Aide aux familles Esvriennes dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions :
- VOTE l'attribution d'une aide financière aux associations de la commune afin de limiter le coût des activités sportives ou culturelles pour les familles Esvriennes ;
 - PRECISE que les bénéficiaires sont des jeunes Esvriens âgés jusqu'à 18 ans de l'année civile ;
 - PRECISE que la participation de la commune est de 40 euros par enfant et par activité pour un coût de formation égal ou supérieur à 120,00 euros – hors équipement – et dans la limite maximum de deux inscriptions à des activités sportives ou culturelles ;
 - PRECISE que cette aide forfaitaire doit être déduite lors de l'inscription.
11. Approbation de la convention de constitution d'un groupement de commande avec la CCVI pour les travaux d'aménagement de voirie d'accès et d'extension du réseau au 6 Route de Tours : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de mettre en place un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Val de l'Indre dans le cadre d'une opération d'aménagement par Val Touraine Habitat au 6 rue de Tours à Esvres.
 - ACCEPTE d'être coordonnateur du groupement de commande,
 - ACCEPTE les termes de la convention,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir ainsi que les actes en découlant.

ESVRES-SUR-INDRE, le 10 septembre 2014

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT